



***PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS
ALARMCAP***

RAPPORT TRIMESTRIEL

2^{ième} trimestre

**Pour le trimestre terminé
le 30 juin 2006**



Message aux porteurs de parts

Les points culminants, pour le deuxième trimestre se terminant le 30 juin 2006, sont les suivants:

- Les revenus totaux ont atteint 8,2 M \$, une diminution de 0,1 M \$ comparé à la même période l'an dernier. L'augmentation de 48,6 % ou 0,3 M \$ des revenus d'installation n'a pas été suffisante pour compenser la diminution de 5,1 % ou 0,4 M \$ des revenus de télésurveillance et services.
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 4,2M \$ ou 51,1 % des revenus totaux comparées à 3,9 M \$ ou 46,3 % pour le même trimestre l'an dernier. L'augmentation de 60,5 % des dépenses d'installation, de ventes et de marketing combinée à l'augmentation de 6,3 % des charges générales et administratives viennent compenser la diminution de 3,2 % des dépenses de télésurveillance et services.
- Durant le deuxième trimestre, le BAIIA a diminué de 0,5 M \$ ou 9,0 % à 4,0 M \$ en comparaison avec la même période l'an dernier. Cette tendance défavorable s'explique par les revenus totaux plus bas combinée aux charges d'exploitations plus élevées.
- Les liquidités disponibles ont totalisé 1,2 M \$, une baisse de 0,9 M \$ ou 42,0 % comparé au deuxième trimestre de l'année dernière. Cette diminution est due à une baisse du BAIIA combiné avec un augmentation des intérêts payés, d'achat d'immobilisations et du coût de remplacement d'abonnés.

Les résultats financiers pour ce deuxième trimestre ne sont évidemment pas en ligne ni avec nos objectifs de croissance et de profitabilité. En dépit des résultats plus bas que prévus, nous continuons à nous concentrer à améliorer l'efficacité et restructurer nos opérations pour rencontrer nos objectifs à long terme. Les principales réalisations pendant le trimestre sont décrites ci-dessous :

- Le service des ventes de Montréal et le service technique qui se situaient à deux endroits séparés ont été regroupés sous un même toit afin de donner un meilleur service à nos clients à moindre coût;
- Un premier programme affinité depuis la création du Fonds a été signé avec un détaillant québécois majeur, qui est le troisième plus grand employeur au Québec; nous commencerons à commercialiser nos produits et services aux divers franchisés de ce détaillant et de ses employés dans le troisième trimestre;
- Le démarrage de la nouvelle division des ventes résidentielles a gagné en vitesse; cet effort a fait augmenter les coûts durant le trimestre mais nous aidera à augmenter nos ventes dans l'avenir;
- La nouvelle marque de commerce de Microtec, avec ses nouveaux autocollants de fenêtres, ses véhicules lettrés, ses uniformes, son affichage et ses articles promotionnels, a été lancée;
- Microtec est devenue un revendeur majeur de Honeywell pour une ligne complète de TV en circuit fermée (CCTV);

- Nos représentants sur route débutent un programme de réduction de l'attrition en faisant du porte-à-porte et ainsi avoir un contact direct avec les clients.

Le Fonds continue de mettre ses stratégies en place afin d'assurer sa croissance future. Dans le prochain trimestre, nous poursuivrons nos efforts en visitant le plus grand nombre possible de nos clients désirant annuler tout en ajoutant un partenaire affinité qui pourrait nous fournir une liste de clients potentiels à peu de frais. De plus, la nouvelle technologie mise en œuvre et les efforts de restructuration qui ont été annoncés devraient réduire les coûts d'exploitation de base. Aussi, nous comptons continuer à nous départir des clients peu lucratifs dans des endroits géographiques peu désirables et à compléter notre plan de rationalisation immobilière. Dans le cadre de notre rigoureux programme d'amélioration continue, le service d'installation sera restructuré afin d'actualiser les compétences de nos sous-traitants, d'augmenter la qualité du service et de réduire les coûts. Enfin, le troisième trimestre verra un rajeunissement de la division des tiers-parties (par lequel Microtec fournit, de façon générique, des services de télésurveillance à d'autres compagnies d'alarme commercialisés sous la marque d'AlarmCap). La totalité de nos infrastructures de communications ont été revues et rajeunies pour offrir un meilleur service à la clientèle et réduire les coûts d'exploitation : l'installation d'un nouveau système téléphonique numérique et IP à la grandeur de l'entreprise, la renégociation avec nos fournisseurs en télécommunication pour réduire les dépenses de communication voix et data incluant les coûts d'infrastructure de notre réseau étendu (WAN).

(signé)
Adrien D. Pouliot
Président du Conseil

(signé)
Leonard M. Sudermann
Président et chef de la direction

Calgary, Alberta
Le 11 août 2006

PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP

ANALYSE FINANCIERE DE LA DIRECTION

Du trimestre terminé le 30 juin 2006

Au 11 août 2006

Introduction

L'analyse financière de la direction qui suit comprend la revue des résultats financiers consolidés de Premier fonds national de revenus AlarmCap (le « Fonds »). Elle doit être lue de concert avec les états financiers consolidés non vérifiés du Fonds et les notes afférentes pour la période terminée le 30 juin 2006 et avec les états financiers vérifiés et les notes afférentes du Fonds pour les 9 mois terminés le 31 décembre 2005. Les résultats sont présentés en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »).

Le Fonds a débuté ses opérations le 1^{er} avril 2005. La présente analyse financière de la direction ne comparera donc que les résultats financiers du Fonds pour la période de 3 mois terminée le 30 juin 2006 avec ceux de la période de 3 mois terminée le 30 juin 2005.

Vue d'ensemble du Fonds

Le Fonds est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Le Fonds a débuté ses opérations actives le 1^{er} avril 2005. Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs de Les Entreprises Microtec inc. (« Microtec ») et de Securex Master Limited Partnership (« Securex »). Microtec, créée en 1989 à Québec, Province de Québec, s'est rapidement distinguée comme étant l'une des plus importantes sociétés de télésurveillance résidentielle au Canada avec quelque 87 000 abonnés au 30 juin 2006. Securex, créée en 1994 à Calgary, Alberta, offre de façon innovatrice du crédit aux distributeurs et elle est propriétaire de comptes d'alarme. Au 30 juin 2006, elle détenait près de 16 000 comptes clients. Elle offre des services groupés de financement, de facturation, d'administration et de télésurveillance aux distributeurs indépendants partout au Canada.

Les parts de catégorie A du Fonds se transigent à la Bourse de Toronto sous le symbole FNA.UN.

Opération de regroupement

Les parts de catégorie A et les parts de catégorie B ont fait l'objet d'un regroupement à raison de quatre pour une en date du 16 décembre 2005 et, par conséquent, toute référence au nombre de parts contenu dans cette analyse financière de la direction réfère au nombre de parts suite à l'opération de regroupement.

Énoncés prospectifs

Cette analyse financière de la direction contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, sauf les énoncés de faits historiques, qui figurent dans la présente analyse financière de la direction sont des énoncés prospectifs. Les actionnaires peuvent repérer bon nombre de ces énoncés par l'utilisation de termes comme « estime », « entend », « pourrait », « peut », « est susceptible », « projette », « prévoit », « continue » ou autres termes semblables ou de la forme négative de ceux-ci. Rien ne garantit que les projets, les intentions ou les prévisions sur lesquels se fondent les énoncés prospectifs seront réalisés. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses, y compris ceux qui sont traités ailleurs dans la présente analyse financière de la direction. Bien que le Fonds, Première fiducie nationale AlarmCap (la « Fiducie »), Première société en commandite nationale AlarmCap (le « Commanditaire ») et Premier commandité national AlarmCap (le « Commandité ») et, avec le commanditaire formant le « groupe AlarmCap » estiment que les prévisions représentées par ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. La rubrique « Facteurs de risque » présente les risques pouvant avoir un effet sur les résultats futurs et pouvant faire en sorte que les résultats diffèrent beaucoup de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

Les renseignements qui figurent dans la présente analyse financière de la direction présentent d'autres facteurs pouvant avoir un effet sur les résultats d'exploitation et le rendement du Fonds, de la Fiducie, du Commanditaire et du Commandité. Nous vous prions d'étudier ces facteurs avec soin.

Les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont présentés sous réserve entière du présent avertissement. Les énoncés prospectifs inclus dans la présente analyse financière de la direction sont donnés en date de la présente analyse financière de la direction, et ni le Fonds, la Fiducie, le Commanditaire ou le Commandité ne s'engage ni à actualiser ni à réviser publiquement ces énoncés prospectifs afin qu'ils tiennent compte de nouveaux renseignements, d'événements subséquents, de résultats, de circonstances ou autrement.

Information additionnelle

Toute référence au « BAIIA » dans ce document signifie le bénéfice avant les intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Le BAIIA n'est pas un terme défini par les PCGR canadiens mais le Fonds croit que la présentation de BAIIA améliore la compréhension des conditions financières, des résultats d'opérations et de ses liquidités car BAIIA est utilisé par le Fonds pour satisfaire ses obligations concernant sa dette bancaire, ses achats d'immobilisations et autres besoins opérationnels ainsi que ses besoins de financement pour la croissance de sa clientèle. En plus, BAIIA est utilisé par les prêteurs et la communauté d'affaires pour déterminer la capacité d'emprunt et pour estimer la valeur à long terme des compagnies qui ont des revenus récurrents provenant de ses opérations.

Les liquidités disponibles pour la distribution ne constituent pas des mesures financières conformes aux PCGR canadiens mais sont définis par le Fonds comme le BAIIA moins le coût de remplacement des clients, l'intérêt sur la dette et les immobilisations de maintenance. La direction estime que les liquidités disponibles pour la distribution sont des liquidités estimatives pouvant être distribuées aux porteurs de parts de fiducie du Fonds. Les investisseurs sont avisés, cependant, que les liquidités disponibles pour la distribution ne devraient pas être considérées comme une alternative à l'utilisation du bénéfice net comme mesure de profitabilité ou à l'état des flux de trésorerie. De plus, la méthode de calcul des liquidités disponibles pour la distribution peut différer de d'autres compagnies utilisant des méthodes similaires.

Information financière (pour les 5 premiers trimestres d'opération)

Le tableau suivant présente l'information financière en ce qui a trait aux résultats financiers du Fonds pour les cinq premiers trimestres d'opération. L'information financière détaillée de 2005 est contenue dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds et les notes les accompagnant pour la période finissant le 31 décembre 2005. Pour celles de 2006, elles sont dans les états financiers consolidés non vérifiés et les notes du Fonds les accompagnant pour la période finissant le 30 juin 2006.

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	T2-2006	T1-2006	Total 6 mois 2006	T4-2005	T3-2005	T2-2005	Total 9 mois 2005
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits de télésurveillance	7 370	7 453	14 823	7 663	7 798	7 764	23 225
Produits d'installation	859	546	1 405	507	532	578	1 617
Produits totaux	8 229	7 999	16 228	8 170	8 330	8 342	24 842
Charges de télésurveillance	713	715	1 428	777	844	822	2 443
Charges du service à la clientèle	1 087	1 050	2 137	1 054	1 114	1 038	3 206
Charges d'installation, ventes et marketing	825	557	1 382	573	479	514	1 566
Marge bénéficiaire brute	5 604	5 677	11 281	5 766	5 893	5 968	17 627
BAIIA	4 018	4 149	8 167	4 332	4 417	4 476	13 225
Bénéfice net	929	1 226	2 155	2 304	785	1 056	4 145
Liquidités disponibles	1 234	1 750	2 984	1 909	1 583	2 132	5 624
Liquidités distribuées	2 056	1 924	3 980	1 917	1 933	1 975	5 825
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 289	3 476	6 765	2 802	2 658	3 725	9 185

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	T2-2006	T1-2006	Total 6 mois 2006	T4-2005	T3-2005	T2-2005	Total 9 mois 2005
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bénéfice par part	0,147	0,194	0,341	0,368	0,126	0,185	0,683
Distributions par part de catégorie A	0,325	0,325	0,650	0,328	0,331	0,381	1,040
Distributions par part de catégorie B	0,325	0,250	0,575	0,252	0,252	0,249	0,753
Actifs totaux	115 196	115 027	115 196	115 309	114 894	116 692	115 309
Total des dettes long terme	50 000	48 500	50 000	48 500	48 405	48 399	48 500
Avoir des porteurs de parts	55 702	56 762	55 702	56 777	56 376	57 524	56 777

États consolidés des résultats

Produits

Télésurveillance et services

Les revenus du commanditaire consistent principalement en des revenus récurrents provenant de contrats signés à long terme avec renouvellements annuels automatiques à la fin du terme pour la télésurveillance, la maintenance et la réparation de systèmes de sécurité installés chez nos clients résidentiels et commerciaux. Le service à la clientèle offre un service 24 heures par jour, sept jours semaine, principalement grâce à nos centres de télésurveillance approuvés par les Laboratoires des assureurs du Canada.

Les revenus de télésurveillance et services pour la période du deuxième trimestre 2006 étaient 7 370 000 \$ comparativement à 7 764 000 \$ au même trimestre de 2005. Du total des revenus de télésurveillance et services, 7 082 000 \$ ou 96,1 % proviennent des revenus de télésurveillance, la différence, soit 288 000 \$, provient de revenus de services connexes pour ce deuxième trimestre de 2006 à comparer à 7 430 000 \$ et 334 000 \$ respectivement pour la même période l'année dernière. La diminution des revenus de télésurveillance et services s'explique par une réduction des appels de services, des revenus de pénalités et une attrition plus élevée que le recrutement d'abonnés. À la fin du trimestre, le Fonds avait 103 096 clients comparé à 109 733 à la fin de la même période l'an dernier. Par conséquent, les revenus mensuels récurrents (« RMR ») ont diminué de 2 381 000 \$ à 2 323 000 \$ durant la période de 12 mois.

Installation

Les revenus d'installation pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2006 étaient de 859 000 \$ comparé à 578 000 \$ durant le deuxième trimestre de 2005. Ces revenus d'installation proviennent principalement de frais d'activation et d'équipements vendus à de nouveaux clients. Cette augmentation de 48,7 % des revenus est principalement attribuable au fait que le groupe AlarmCap a complété une installation commerciale majeure durant le deuxième trimestre de 2006.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comptent trois grandes catégories :

- Les charges de télésurveillance et de service à la clientèle incluent tous les frais associés à la télésurveillance de nos abonnés, au service à la clientèle et aux appels de services des abonnés. Nos services de télésurveillance se font à partir de Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton et Vancouver tandis que nos services à la clientèle sont offerts à Québec, Montréal et, dans quelques cas, directement par nos distributeurs. Ces services sont soutenus par une équipe de techniciens réparateurs internes, de distributeurs autorisés et des distributeurs associés à Vancouver, Edmonton, Calgary, Ottawa, Toronto et partout dans la province de Québec;

- Les charges d'installation, de ventes et de marketing incluent certains frais d'équipement, d'installation, d'enregistrement, de vente et de marketing reliés au recrutement d'abonné; et
- Les charges administratives incluent tous les frais reliés à la gestion du réseau d'abonnés du Fonds et de ses filiales.

Pour la période, les charges d'exploitation se sont élevées 4 211 000 \$ ou 51,2 % des produits totaux en comparaison à 3 866 000 \$ ou 46,3 % pour la même période l'an dernier.

Télésurveillance et service à la clientèle

Dans le deuxième trimestre de 2006, les charges de télé-surveillance et du service à la clientèle ont été de 1 800 000 \$ ou 21,9 % des produits totaux comparé à 1 860 000 \$ ou 22,3 % pour le deuxième trimestre de 2005. Cette diminution provient de la restructuration annoncée précédemment de nos centres de télé-surveillance en 2005. En raison des diverses initiatives de réduction de coût et d'augmentation de la productivité qui commencent maintenant à rapporter, les coûts d'opération de nos centres de télé-surveillance ont diminué de 822 000 \$ à 713 000 \$ durant le deuxième trimestre de 2006 comparé au deuxième trimestre de 2005. Cette diminution vient contrebalancer l'augmentation du coût du service à la clientèle de 1 038 000 \$ à 1 087 000 \$. L'augmentation de 49 000 \$ du département du service à la clientèle est principalement attribuable à des paiements plus élevés aux distributeurs associés en raison du nouveau programme de distributeurs associés mis en place l'année dernière et prévoit recruter pour attirer et maintenir les meilleurs distributeurs ainsi qu'à l'addition de trois nouveaux distributeurs associés. En tant qu'élément de sa stratégie annoncée précédemment pour accroître son réseau de distributeurs associés dans des endroits géographiques non-stratégiques, certains des clients du Fonds qui sont moins rentables, moins souhaitables et moins concentrés ont été transférés aux distributeurs associés, donc déchargeant à ces distributeurs la responsabilité de leur service à la clientèle et l'attrition. De plus, les dépenses internes de télé-surveillance et de service à la clientèle du Fonds ont diminué entre les deux périodes en raison de la restructuration précédemment annoncée.

Dépenses d'installation, de ventes et de marketing

Les dépenses d'installation, de ventes et de marketing ont totalisé 825 000 \$ durant le second trimestre de 2006 comparé à 514 000 \$ pour le second trimestre de 2005. Cette augmentation de 60,5 % est reliée directement à la hausse des revenus d'installation.

Marge bénéficiaire brute

La marge bénéficiaire brute a été de 5 604 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2006 ou 68,1 % des produits totaux, ce qui est plus bas que durant le même trimestre de l'an dernier alors qu'ils étaient de 5 968 000 \$, ou 71,5 %, en raison de la diminution des revenus de télé-surveillance et services.

Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives étaient de 1 586 000 \$, ou 19,3 % des produits totaux à la fin du deuxième trimestre de 2006, plus élevées que 1 492 000 \$, ou 17,9 % pendant le même trimestre l'an dernier. Ces dépenses plus élevées proviennent de la rémunération payée au président du Conseil d'administration et au président et chef de la direction qui n'avaient pas été rémunérés par le groupe AlarmCap en 2005 et à une provision de 67 000 \$ prise pour le régime de parts virtuelles accepté par les porteurs de parts lors de l'assemblée annuelle et spéciale des porteurs de parts au cours des deux premiers trimestres de 2006.

BAIIA

Pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2006, le BAIIA a été de 4 018 000 \$ ou 48,8 % des produits totaux comparés de 4 476 000 \$ ou 53,7 % pour la période similaire de l'année dernière.

Dépenses d'amortissement du réseau d'abonnés et immobilisations corporelles

Pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2006, le total des dépenses d'amortissement a été de 2 334 000 \$, ce montant inclut 139 000 \$ d'amortissement des frais de financement reportés présentés à l'intérêt dans la section sur la dette. L'amortissement du réseau d'abonnés a été plus bas de 393 000 \$ que lors du deuxième trimestre de 2005 suite au travail d'évaluation du prix d'achat et aux actifs achetés qui ont été complétés après la fin de l'année 2005 et présentés dans les états financiers consolidés vérifiés de 2005. Après l'évaluation, l'amortissement du réseau d'abonnés de Microtec est calculé à un taux de 12 % dégressif et l'amortissement du réseau d'abonnés de Securex est calculé à un taux de 10 % dégressif.

Dépense d'intérêt et amortissement des autres éléments d'actifs

Au deuxième trimestre terminé le 30 juin 2006, la dépense d'intérêt 755 000 \$ (excluant le 139 000 \$ d'amortissement des frais de financement reportés) était plus élevée que la dépense d'intérêts de 693 000 \$ durant le deuxième trimestre de 2005. Cette augmentation est dû à un placement privé par l'intermédiaire de Wellington West Capital Inc. de débentures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds, pour un montant total en capital de 5 000 000 \$. Le produit du placement de ces débentures, qui viennent à échéance en avril 2011, a été utilisé pour rembourser une dette envers Securex Master Limited Partnership au montant 3 500 000 \$ et pour des fins générales.

Bénéfice net

Le bénéfice net pour le trimestre a été de 929 000 \$ ou 0,147 \$ par part comparé à 1 056 000 \$ ou 0,185 par part pour la période correspondante de 2005.

Croissance et conservation des abonnés

Le taux d'attrition des RMR annualisés du groupe AlarmCap pour le deuxième trimestre de 2006 est demeuré stable à 12,1% comparé à la même période l'an dernier et représente une amélioration séquentielle de 0,5 % sur le premier trimestre de 2006 où il avait atteint 12,6 %. Ce pourcentage est au-delà de l'objectif de 10 % visé par la direction. À la fin du deuxième trimestre de 2006, les RMR totaux s'élevaient à 2 383 000 \$ lesquels représentent une diminution de 9 450 \$ comparativement à la fin du premier trimestre de 2006.

Le taux d'attrition représente les RMR bruts perdus suite aux annulations réduit des garanties d'annulation et représente donc un pourcentage du total des revenus récurrents de la période.

Situation de trésorerie et source de financement

Au 30 juin 2006, le Fonds avait des liquidités de 656 000 \$, une diminution de 2 622 000 \$ comparé au 30 juin 2005. Cette diminution s'explique principalement par le fait que les liquidités disponibles demeurent plus basses que les liquidités distribuées.

L'actif total au 30 juin 2006 demeure stable à 115 196 000 \$ comparé à la même période l'an dernier.

Le passif total de 59 494 000 \$, non matériellement différent que celui à la même date correspondante l'année dernière, est composé principalement de la dette à long terme de 50, 000 000 \$ dont 45 000 000 \$ provient de la convention de crédit et d'un placement privé de 5 000 000 \$ en débentures subordonnées garanties 9% de série A du Fonds venant à échéance en avril 2011.

L'avoir des porteurs de parts au 30 juin 2006 était de 55 702 000 \$ comparé à 57 524 000 \$ au 30 juin 2005.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2006, les flux de trésorerie liés aux des activités d'exploitation ont été de 3 289 000 \$, ce qui est moins élevé que le montant de 3 725 000 \$ atteint durant la même période l'an dernier. Cette différence provient principalement de l'augmentation des dépenses.

Les activités d'investissement ont été de 2 622 000 \$ au cours du deuxième trimestre de 2006 comparé à 75 809 000 \$ au cours du deuxième trimestre de 2005. Cette différence s'explique par la transaction d'acquisition de Microtec et Securex en 2005 et, à un moindre degré, par le montant de 412 000 \$ aux dépenses

d'immobilisation pendant le deuxième trimestre de 2006 relativement à la consolidation du centre du service à la clientèle de Montréal.

Les activités de financement ont représenté 758 000 \$ durant le deuxième trimestre de 2006 comparé à 75 362 000 \$ pour la même période de l'année dernière. En 2005, le Fonds a atteint 88 400 000 \$ en dette à long terme et en unité de fiducie pour financer les acquisitions d'affaires de Microtec et de Securex. En 2006, le Fonds a émis 5 000 000 \$ en débentures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds dont les revenus nets ont été utilisés pour rembourser une dette de 3 500 000 \$ à Securex Master Limited Partnership et un billet à demande de 202 000 \$ dû au même créancier. De plus, durant le deuxième trimestre de 2006, le Fonds a augmenté les distributions des parts de catégorie B de 146 000 \$ à 190 000 \$ par mois.

Liquidités disponibles et distributions

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	T2-2006	T1-2006	Total 6 mois 2006	T4-2005	T3-2005	T2-2005	Total 9 mois 2005
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
BAIIA	4 018	4 149	8 167	4 332	4 417	4 476	13 225
Ajustement non liquide (Régime de parts virtuelles)	67	-	67	-	-	-	-
BAIIA ajusté	4 085	4 149	8 234	4 332	4 417	4 476	13 225
Moins :							
Intérêt sur dette	(754)	(719)	(1 473)	(732)	(739)	(693)	(2 164)
Dépenses en immobilisation de maintenance	(200)	-	(200)	162	(142)	(20)	-
Coûts de remplacement de clients	(1 897)	(1 680)	(3 577)	(1 853)	(1 953)	(1 631)	(5 437)
Liquidités disponibles pour distribution	1 234	1 750	2 984	1 909	1 583	2 132	5 624
Liquidités disponibles pour distributions par part	0,195	0,277	0,472	0,305	0,253	0,374	0,926
Distribution aux porteurs de parts	2 056	1 924	3 980	1 917	1 933	1 975	5 825
Distribution aux porteurs de parts par part	0,325	0,305	0,629	0,307	0,309	0,346	0,959
Moyenne pondérée de parts en circulation pour la période (en milliers)	6 324	6 324	6 324	6 254	6 254	5 703	6 072

Les coûts de remplacement de clients représentent les coûts pour acquérir de nouveaux comptes afin de remplacer les comptes perdus par suite de l'attrition de clients. Cette évaluation est basée sur l'investissement réel de nos abonnés pour la période plus les coûts anticipés pour remplacer tous les RMR manquants durant la période. Les coûts de remplacement de clients sont nécessaires pour maintenir les RMR et les liquidités disponibles pour que les distributions du Fonds demeurent à leur niveau actuel. Pour maintenir le niveau de RMR, le Fonds utilise ses fonds pour remplacer les RMR grâce à son réseau de distributeurs associés, sa force de vente à l'interne, son service à la clientèle ainsi que par la vente de nouveaux services à valeur ajoutée à ses clients existants.

Dans le deuxième trimestre de 2006, les liquidités disponibles pour distributions ont été inférieures de 822 000 \$ aux distributions déclarées. La principale raison est que le taux d'attrition actuel en 2006 a été de 12,1 % comparativement à 10 % visé par la direction. Cela a augmenté le coût de remplacement des abonnés de 266 000 \$. Le groupe AlarmCap s'acharne pour diminuer le taux d'attrition à 10 %, et ce, en se concentrant sur son service à la clientèle qui développe de nouveaux programmes et stratégies de conservation. En plus, les dépenses de recrutement ont été plus élevées que prévu suite au démarrage de l'équipe des ventes internes lors du premier trimestre.

Distribution déclarée

Pour la période se terminant le 30 juin 2006, le Fonds déclare les distributions suivantes :

Part de catégorie A du Fonds:

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2006	31 janvier 2006	28 février 2006	0,10833	495 560
Février 2006	28 février 2006	31 mars 2006	0,10833	495 560
Mars 2006	31 mars 2006	30 avril 2006	0,10833	495 560
Avril 2006	30 avril 2006	31 mai 2006	0,10833	495 560
Mai 2006	31 mai 2006	30 juin 2006	0,10833	495 560
Juin 2006	30 juin 2006	31 juillet 2006	0,10833	495 560
			<u>0,64998</u>	<u>2 973 360</u>

Part de catégorie B du Fonds :

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2006	31 janvier 2006	28 février 2006	0,08333	145 833
Février 2006	28 février 2006	31 mars 2006	0,08333	145 833
Mars 2006	31 mars 2006	30 avril 2006	0,08333	145 833
Avril 2006	30 avril 2006	31 mai 2006	0,10833	189 583
Mai 2006	31 mai 2006	30 juin 2006	0,10833	189 583
Juin 2006	30 juin 2006	31 juillet 2006	0,10833	189 583
			<u>0,57498</u>	<u>1 006 248</u>

Distributions totales déclarées au 30 juin 2006

3 979 608

Obligations contractuelles

(en milliers de dollars)

	30 juin 2006 (non vérifié) \$	31 décembre 2005 (vérifié) \$
Emprunt bancaire à terme (a)	45 000	45 000
Billet à terme (b)	5 000	3 500
	<u>50 000</u>	<u>48 500</u>

- (a) Emprunt bancaire à terme autorisé de 45 000 000 \$, échéant en mars 2008 et portant intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux de base et entre 1,75 % et 2,25 % au-dessus du taux des acceptations bancaires dépendamment des ratios financiers sur une base mensuelle. Ces taux d'intérêt ne tiennent pas compte des instruments financiers dérivés de couverture.

La dépense d'intérêt à l'état des résultats a été comptabilisée au taux effectif de l'emprunt de 5,50 % lequel tient compte des instruments financiers dérivés de couverture.

Une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs, du Fonds a été donnée en sûreté de l'emprunt bancaire.

Certaines obligations sont prévues à la convention de crédit régissant l'emprunt. De plus, le Fonds s'est engagé à maintenir certains ratios financiers. Au 30 juin 2006, le Fonds ne respectait pas tous ces ratios. Le Fonds a demandé et obtenu des autorités bancaires toutes les dérogations nécessaires. Le Fonds est présentement en discussion avec la banque, en parallèle avec son processus de négociation annuelle, pour une révision favorable de ses ratios pour les 12 prochains mois.

- (b) En avril 2006, le Fonds a finalisé le placement privé pour un montant total de 5 000 000 \$ en débetures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds. Les obligations viennent à échéance en avril 2011.

Instrument financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, le Fonds utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de swaps de taux d'intérêt. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers.

Ces swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les gains ou pertes latents ne sont pas constatés et les paiements nets à payer ou à recevoir sur les instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme rajustement des intérêts débiteurs dans les états consolidés des résultats.

Au 30 juin 2006, les ententes relatives aux swaps de taux d'intérêt se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)

Objectif	Taux fixe à payer	Taux variable à recevoir	Notionnel	Échéance
Couverture de dette	4,82% jusqu'en 2006 5,50% de mai 2006 à avril 2007 6,00% de mai 2007 à mars 2008 (taux effectif 5,50%)	Taux des acceptations bancaires +2,25%	45 000 \$	Mars 2008

Évènements subséquents

Au 30 avril 2006, les porteurs de parts du Fonds avaient reçu des distributions trimestrielles égales à 0,325 \$ par part de fiducie de catégorie A pendant une période de quatre trimestres consécutifs, mettant ainsi fin aux distributions prioritaires en faveur des porteurs de parts de fiducie de catégorie A par rapport aux porteurs de parts de fiducie de catégorie B qui ont maintenant le droit d'échanger leurs parts de fiducie de catégorie B pour des parts de fiducie de catégorie A à raison d'une (1) part de fiducie de catégorie A pour chaque part de fiducie de catégorie B.

La convention de crédit contient certaines obligations. De plus, le Fonds s'est engagé à maintenir certains ratios financiers. Au 30 juin 2006, certains ratios financiers n'ont pas été maintenus. Le Fonds a demandé et obtenu de la banque toutes les dérogations nécessaires. Le Fonds est présentement en discussion avec la banque pour une révision favorable de ses engagements pour les 12 prochains.

Arrangements hors-bilan

Les arrangements hors-bilan du fonds consistait en des baux dans le cours normal des opérations. Ces baux ont différents termes mais ne comportent pas de clauses qui les feraient augmenter et qui auraient un impact matériel sur les états financiers.

Opérations entre apparentés

Au cours de la période, le Fonds a conclu des opérations avec des sociétés contrôlées par des porteurs de parts qui sont également membres de la direction du groupe AlarmCap. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant convenu entre les parties. Ces opérations sont reflétées dans les états financiers de la façon suivante :

(en milliers de dollars)

T2-2006

Charges de télésurveillance et services à la clientèle	201 \$
Intérêt sur dette incluant l'amortissement des frais de financement reportés	10 \$
Débiteurs	201 \$

Un billet à demande de 202 000 \$ et une obligation pour un montant de 3.5 M \$ ont été payés au cours du trimestre à une société contrôlée par un membre de la direction du groupe AlarmCap.

Parts émises et en circulation

Un nombre illimité de parts de catégorie A du Fonds et de parts de catégorie B du Fonds peuvent être émises aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds. Chaque part est cessible et, sous réserve de certaines priorités rattachées aux liquidités disponibles pour la distribution et aux « distributions spéciales » et consenties aux parts de catégorie A du Fonds par rapport aux parts de catégorie B, représente un intérêt bénéficiaire indivis et égal sur les distributions du Fonds, que ce soit du bénéfice net, des gains en capital réalisés nets (autres que les gains en capital réalisés nets distribués aux porteurs qui demandent un rachat) ou d'autres montants, et sur l'actif net du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. Les parts ne sont pas susceptibles d'appels de fonds futurs et chaque part entière confère une voix à son porteur à toutes les assemblées des porteurs. Sauf dans certaines situations, les parts ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat au gré du porteur ou du Fonds ni aucun droit préférentiel de souscription. Les porteurs de parts de catégorie A du Fonds occupaient jusqu'au 20 avril 2006 un rang supérieur par rapport aux porteurs de parts de catégorie B du Fonds à l'égard des liquidités disponibles pour distribution payables relativement à chaque part qui est supérieure à 0,07916 \$ par part mais qui est inférieure à 0,10834 \$ par part (« **priorité de distribution** »). La priorité de distribution demeurerait en vigueur jusqu'au moment où les porteurs de parts de catégorie A du Fonds recevaient les distributions globales (ce qui comprend toutes les formes de distributions autres que la distribution spéciale décrite ci-après) versées par le Fonds aux porteurs de parts de catégorie A du Fonds au cours d'un trimestre et qui correspondent à 0,325 \$ par part du Fonds sur une période de quatre (4) trimestres d'exercice consécutifs (« **cas de résiliation de la priorité de distribution** »). Advenant un cas de résiliation de la priorité de distribution, les porteurs de parts de catégorie B du Fonds ont, au choix de chaque porteur de parts de catégorie B du Fonds, le droit d'échanger leur part de catégorie B du Fonds en parts de catégorie A du Fonds en fonction de une (1) part du Fonds contre une (1) part de catégorie B du Fonds. Le 30 avril 2006, les porteurs de parts de fiducie de catégorie A ayant reçu du Fonds des distributions trimestrielles équivalente à 0,325 \$ par part de catégorie A pour une période de 4 trimestres consécutifs, la priorité de distribution en faveur des détenteurs de parts de catégorie A sur les détenteurs de catégorie B est terminée. En conséquence, les porteurs de parts de catégorie B ont, depuis cette date, le droit d'échanger leurs parts de catégorie B pour des parts de catégorie A à raison d'une (1) part de fiducie de catégorie A pour chaque part de fiducie de catégorie B.

Au 30 juin 2006, 4 574 401 parts de catégorie A du Fonds et 1 750 000 parts de catégorie B étaient émises et en circulation.

Régime de parts du Fonds

En vertu du régime de parts virtuelles, des parts virtuelles peuvent être octroyées à certains fiduciaires de la fiducie et du Fonds et à certains cadres et administrateurs du groupe AlarmCap. L'objectif du régime est de fournir aux participants admissibles des opportunités de rémunération qui améliorent la capacité du Fonds et à AlarmCap d'attirer, de motiver et de retenir les fiduciaires, les dirigeants et le personnel clés, de récompenser les participants au régime pour leur rendement à long terme supérieur à la moyenne et la croissance qui lui est reliée en liquidités disponibles et d'aligner les intérêts des participants et des porteurs de parts.

Le régime prévoit que certains employés et fiduciaires peuvent recevoir des attributions sous la forme de parts fictives. Le nombre maximum de parts fictives qui peut être émis en vertu du régime est de 10% de nombre total de parts émises en tout temps. Les parts fictives sont acquises si elles respectent certaines conditions, y compris l'emploi permanent du participant durant le cycle de même que toutes autres conditions fondées sur le rendement déterminé à la date de l'attribution. Durant une période de quatre-vingt-dix (90) jours après l'approbation des états financiers du Fonds pour le dernier exercice financier dans le cycle de trois ans, les parts fictives acquises sont payées au participant en parts de fiducie de catégorie A émises de la trésorerie en nombre égal au nombre de parts fictives acquises.

Au 30 juin 2006, 164 167 parts virtuelles avaient été octroyées.

Une somme de 67 000 \$ représentant la dépense de compensation des parts virtuelles pour les deux premiers trimestres a été comptabilisée dans les résultats du deuxième trimestre comme dépense et un montant correspondant a été crédité au surplus d'apport.

Conventions comptables

Étant donné que le Fonds a débuté ses activités en 2005, toutes les politiques comptables adoptées sont inscrites dans les notes des états financiers vérifiés consolidés du Fonds au 31 décembre 2005. Aucune nouvelle convention n'a été adoptée durant le premier trimestre de 2006 sauf celle inscrite ci-dessous.

Adoption initiale des pratiques comptables

Selon le chapitre 3870, Rémunérations et autres paiements à base d'actions du manuel de l'ICCA, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser ses octrois. La charge de rémunération à base de parts est imputée aux résultats sur la période d'acquisition avec un crédit correspondant porté au surplus d'apport. Le montant inscrit initialement au surplus d'apport est reclassé à l'apport des porteurs de parts une fois les parts acquises.

Utilisation d'estimations

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes PCGR canadiens. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie estimative.

Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont présentés au coût et représentent les coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à la signature d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial de service. Ils comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs tels les commissions, les paiements effectués aux recruteurs indépendants et les frais de branchement aux réseaux. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie estimative selon la méthode du solde dégressif selon les méthodes et les taux ci-dessous.

	Méthode	Taux
Réseau d'abonnés Microtec	Dégressif	12%
Réseau d'abonnés Securex	Dégressif	10%

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une perte de valeur. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède la juste valeur de l'unité d'exploitation, une perte de valeur est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, d'après la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur d'un actif a

subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Contrôles et procédures

Comme défini dans le Règlement 52-109, les contrôles et procédures de communication de l'information signifie que les contrôles et autres procédures qui sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière et non financière importante à présenter est enregistrée, traitée, synthétisée et présentée à la direction dans les délais prévus en vertu de la législation en valeurs mobilières.

Le Fonds a conçu et évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information et conclu qu'ils étaient efficaces à la fin de la période visée par cette analyse financière.

Facteurs de risque

Le texte qui suit décrit certains facteurs ayant trait aux activités du Fonds dont les porteurs actuels ou éventuels devraient étudier avec soin. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels le groupe AlarmCap et le Fonds sont confrontés. Des risques et incertitudes supplémentaires que le groupe AlarmCap ou le Fonds ignorent, jugent négligeables actuellement pourraient également nuire à l'exploitation du groupe AlarmCap ou du Fonds. Si tout risque de ce genre survenait réellement, les activités, la situation financière, les liquidités ou les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient en être affectés négativement de façon importante et la capacité du Fonds à effectuer des distributions sur les parts pourrait également en être affectée négativement.

Risques liés aux activités du groupe AlarmCap

Capacité à maintenir la rentabilité et à gérer la croissance

Aucune assurance ne peut être donnée que la stratégie d'affaires et de croissance du groupe AlarmCap lui permettra d'être rentable et de maintenir sa rentabilité à l'avenir. Les résultats d'exploitation futurs du groupe AlarmCap seront fonction de nombreux facteurs, dont (i) l'efficacité et l'efficience de ses programmes de marketing, (ii) sa capacité à améliorer continuellement son service afin de réaliser des retombées nouvelles et accrues provenant de la clientèle, à offrir des services de qualité supérieure et à réduire les coûts, (iii) sa capacité à cerner avec succès les nouvelles tendances dans l'industrie de la sécurité et d'y faire écho, (iv) le degré de concurrence dans l'industrie de la sécurité et (v) sa capacité à gérer les niveaux d'attrition naturelle.

Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap est en mesure de gérer efficacement sa croissance, et tout défaut à cet égard pourrait entraîner des incidences défavorables importantes sur ses activités, sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

Concurrence

L'industrie de la sécurité est hautement concurrentielle et fortement segmentée. Le groupe AlarmCap livre concurrence à de grosses sociétés ainsi qu'à de petites sociétés régionales et locales, dans tous ses secteurs d'activité. De plus, de nouveaux concurrents continuent de voir le jour dans l'industrie de la sécurité et le groupe AlarmCap pourrait devoir livrer concurrence à ces nouveaux venus à l'avenir. À l'instar de certains des concurrents actuels du groupe AlarmCap, les nouveaux concurrents pourraient disposer de ressources financières plus considérables que les siennes. De surcroît, d'autres sociétés offrant des services de sécurité ont adopté une stratégie similaire à celle du groupe AlarmCap qui donne lieu à l'achat agressif de comptes de télésurveillance au moyen de l'acquisition de portefeuilles de comptes d'abonnés. Certaines de ces sociétés pourraient être disposées à offrir des prix supérieurs à ceux que le groupe AlarmCap est prêt à offrir pour l'achat de comptes d'abonnés. Une telle concurrence pourrait entraîner une diminution du volume des ventes et des occasions d'achat moindres pour le groupe AlarmCap, augmentant ainsi le prix qu'il verse pour des comptes d'abonnés, ce qui affecterait de façon défavorable les distributions en espèces du groupe AlarmCap ainsi que ses résultats d'exploitation.

Convention d'achat d'actifs de Securex

La convention d'achat d'actifs de Securex renferme certaines déclarations et garanties usuelles et les indemnités connexes. Les déclarations et garanties seront maintenues pendant une période de trois ans

après la clôture de l'opération envisagée à la convention d'achat d'actifs de Securex. Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap récupérera des sommes auprès de Securex pour manquement à de telles déclarations et garanties étant donné que rien ne garantit que les actifs ou les ressources financières de Securex suffiront à satisfaire à de telles obligations.

Expansion

Le succès de l'expansion prévue du groupe AlarmCap sera fonction de nombreux facteurs, notamment la capacité de la société à avoir accès à des capitaux, à trouver des cibles intéressantes à acquérir, à maintenir les coûts d'acquisition de comptes d'alarme et des taux d'attrition naturelle acceptables et à contrôler les coûts d'exploitation. Rien ne garantit que le groupe AlarmCap sera en mesure de croître ou de réaliser son expansion prévue. De tels risques, s'ils devaient se matérialiser, pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

Risque lié à l'industrie et sensibilité à l'économie

Les activités du groupe AlarmCap sont tributaires de la santé de l'économie dans les marchés régionaux où il exerce ses activités et, de ce fait, ses résultats financiers sont sensibles à la confiance des consommateurs et au niveau de chômage, entre autres facteurs. Bien que le groupe AlarmCap ne puisse faire une corrélation précise entre l'incidence des conditions macro-économiques et ses activités commerciales, il croit qu'une détérioration des conditions économiques au Canada ou dans toute région où il exerce ses activités pourrait entraîner une diminution de la demande des produits ou des services qu'il offre et, si un tel degré de détérioration se maintenait ou s'aggravait, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient en subir d'importants contrecoups.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La réussite du Fonds est fortement tributaire du maintien en fonction des membres de la haute direction du groupe AlarmCap. La perte des services de l'un ou de plusieurs des membres clés de la haute direction du groupe AlarmCap pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers. De plus, la croissance continue du groupe AlarmCap dépend de sa capacité à attirer et à fidéliser des dirigeants et des employés compétents et de la capacité de son personnel à gérer la croissance du groupe AlarmCap. L'incapacité d'attirer et de fidéliser du personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

Dépendance à l'égard des distributeurs

La réussite du Fonds est fortement tributaire des distributeurs du groupe AlarmCap. La perte de certains distributeurs clés du groupe AlarmCap pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers. De plus, la croissance continue du groupe AlarmCap est fonction de sa capacité à attirer et à fidéliser des distributeurs. L'incapacité de les attirer et de les fidéliser pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, la croissance et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

Risques liés à la technologie

Dans l'industrie de la sécurité et des télécommunications, la technologie progresse continuellement et, même si le groupe AlarmCap prévoit tenter de suivre l'évolution des progrès technologiques, rien ne garantit que ses produits ou ses services continueront d'être concurrentiels.

Efficacité et efficience des frais de publicité

La croissance et la rentabilité futures du groupe AlarmCap seront fonction en partie de l'efficacité et de l'efficience de ses frais de publicité, y compris sa capacité (i) à faire mieux connaître ses produits et services, (ii) à élaborer un plan original mariant messages créatifs et médias appropriés respectant les frais de publicité prévus, et (iii) à gérer efficacement les frais de publicité afin de maintenir des marges d'exploitation acceptables. Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap tirera éventuellement parti des frais de publicité qu'il aura engagés. En outre, rien ne garantit que les frais de publicité prévus du groupe AlarmCap se traduiront par une augmentation des ventes ou un degré accru et suffisant de sensibilisation à ses produits et services, ni que le groupe AlarmCap sera en mesure de gérer ces frais de publicité d'une manière qui soit rentable.

Augmentation des taux d'intérêt

Un des facteurs qui pourrait influencer le prix des parts de catégorie A du Fonds influencerait les taux de rendement annuels des distributions comparativement aux taux de rendement annuels d'autres instruments financiers constituera l'un des facteurs pouvant avoir une incidence sur le prix des parts de catégorie A du Fonds négociés sur les marchés publics. Ainsi, une augmentation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché entraînera une hausse du taux de rendement des autres instruments financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des parts de catégorie A du Fonds.

Relations avec les employés

Aucun des employés du groupe AlarmCap n'est syndiqué, et le groupe AlarmCap est d'avis qu'il entretient de bonnes relations avec ses employés. La détérioration de ces relations pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation.

Risque de responsabilité lié aux activités

La nature des services du groupe AlarmCap l'expose éventuellement à des risques élevés de responsabilité liés à des actes ou des omissions d'employés ou à la défaillance de systèmes qui pourraient être inhérents à d'autres entreprises. La plupart des contrats de télésurveillance de Microtec et d'autres contrats aux termes desquels le groupe AlarmCap vend ses produits et offre ses services renferment des dispositions limitant sa responsabilité envers les abonnés en vue de réduire un tel risque. De plus, le groupe AlarmCap bénéficie d'une garantie d'assurance. Toutefois, en cas de litige portant sur ces questions, rien ne garantit que ces limites seront appliquées, les frais liés à un tel litige pouvant avoir une incidence défavorable sur le groupe AlarmCap.

Incidence défavorable potentielle des « fausses alarmes »

Selon des sources sectorielles américaines, environ 95 % des déclenchements d'alarme qui entraînent un signalement auprès du personnel des forces policières ou de prévention des incendies ne sont pas des urgences et, de ce fait, sont des « fausses alarmes ». Cette incidence élevée de fausses alarmes a soulevé des préoccupations importantes dans certaines municipalités. De telles préoccupations pourraient entraîner une diminution de la probabilité ou de la rapidité d'intervention des forces policières par suite de déclenchements d'alarme et, ainsi, réduire la propension des consommateurs à souscrire des services de télésurveillance ou à continuer à faire appel à de tels services.

Un certain nombre de municipalités ont étudié ou étudient à l'heure actuelle la possibilité d'adopter diverses mesures visant à réduire le nombre de fausses alarmes. Parmi ces mesures, citons les suivantes : (i) assujettir les sociétés de télésurveillance à des amendes ou des pénalités pour le signalement de fausses alarmes, (ii) rattacher des licences aux systèmes de sécurité individuels et les faire révoquer après un nombre déterminé de fausses alarmes, (iii) imposer des amendes aux abonnés de systèmes de sécurité pour les fausses alarmes et (iv) imposer des restrictions au nombre d'interventions des forces policières à l'égard des déclenchements d'alarme à un endroit donné. La mise en place de telles mesures pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les affaires futures du groupe AlarmCap.

Incidence défavorable éventuelle de la réglementation gouvernementale à venir : Risques de litige

Les activités du groupe AlarmCap sont assujetties à divers règlements, lois et exigences en matière de licences imposés par les autorités fédérales, provinciales et municipales et les ULC. La perte de telles licences ou l'imposition de conditions à l'octroi ou au maintien de telles licences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le groupe AlarmCap. Ce dernier croit qu'il est conforme à tous égards importants aux exigences réglementaires et législatives applicables.

Dans une certaine mesure, les pratiques commerciales et publicitaires du groupe AlarmCap sont régies par la législation sur la protection du consommateur. Une telle législation comprend des restrictions sur la manière dont le groupe AlarmCap peut mousser les ventes de ses systèmes de sécurité ainsi que sur l'obligation pour celui-ci d'accorder aux acheteurs de ses systèmes de sécurité certains droits de résiliation. Bien que le groupe AlarmCap croie qu'il s'est conformé à cette législation à tous égards importants, aucune assurance ne peut être donnée qu'il n'y a pas eu infraction à cette législation en ce qui concerne la sollicitation de comptes d'alarme des abonnés

actuels du groupe AlarmCap, plus particulièrement les comptes acquis auprès de tiers, ni ne peut-il être garanti qu'une telle infraction n'aura pas lieu à l'avenir.

Assurance

Le groupe AlarmCap souscrit de l'assurance relativement à ses responsabilités éventuelles, dont le vol, les incendies, les dommages causés par les incendies, les pertes accidentelles de valeurs de ses actifs et les préjudices corporels, selon des montants auprès de tels assureurs, et des modalités qu'il juge appropriés en tenant compte de tous les facteurs pertinents. Toutefois, il existe certains types de sinistres, généralement de nature catastrophique, comme des tremblements de terre et des inondations, qui ne peuvent être assurés ou qui ne sont pas économiquement assurables. Le groupe AlarmCap se fondera sur son jugement pour déterminer les montants, les limites de garantie et les dispositions en matière de franchise, afin que la garantie d'assurance sur les actifs et l'entreprise du groupe AlarmCap soit souscrite à des coûts raisonnables et des modalités convenables. Une telle approche pourrait faire en sorte que, advenant un sinistre important, la garantie d'assurance ne soit pas suffisante pour éponger l'intégralité de la valeur marchande réelle ou du coût de remplacement réel de l'investissement perdu du groupe AlarmCap. De plus, certains facteurs pourraient rendre peu intéressante l'utilisation du produit de l'assurance pour remplacer les biens après qu'ils aient été endommagés ou détruits. Dans de tels cas, le produit de l'assurance que touche le groupe AlarmCap pourrait ne pas être approprié pour restituer sa position économique à l'égard de ces biens. Aucune assurance ne peut être donnée que la garantie d'assurance dont bénéficie le groupe AlarmCap continuera d'être offerte à des modalités raisonnables, notamment des primes, des franchises et des exigences de coassurance raisonnables, ni que l'assureur du groupe AlarmCap ne déclinera pas la garantie à l'égard de toute demande de règlement future. Les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient être affectés de façon fortement défavorable si l'un des cas précités devait survenir.

Risques liés à la structure du Fonds

Dépendance à l'égard de l'exploitation

Le Fonds est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité qui sera entièrement tributaire de l'exploitation de Microtec et de Securex et des actifs acquis auprès d'elles par suite de la clôture liée aux actifs de Microtec et de la clôture liée aux actifs de Securex, respectivement. Les distributions en espèces versées aux porteurs de parts de catégorie A du Fonds seront fonction, entre autres choses, de la capacité du Fonds à effectuer de telles distributions relatives aux parts de catégorie A du Fonds qui, par ricochet, est dépendant des distributions en espèces du Commanditaire, propriétaire des actifs de Microtec et de Securex. Le Commanditaire acquitte des dépenses et contracte des dettes et des obligations auprès de tiers. De telles dépenses, dettes et obligations pourraient avoir une incidence sur la capacité du Commanditaire à dégager des résultats d'exploitation positifs. La capacité du Commanditaire ou du Fonds à effectuer des distributions en espèces ou à faire d'autres paiements ou avances est également assujettie aux lois et règlements applicables et à des restrictions contractuelles que renferment les actes régissant tout endettement de ces entités.

Facilités de crédit et clauses restrictives

Le Commanditaire assumera des obligations au titre de la dette contractée auprès de tiers aux termes de la convention de crédit. Le niveau d'endettement du Commanditaire pourrait entraîner des conséquences importantes sur les porteurs réels ou éventuels, y compris : (i) une partie des flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe AlarmCap sera affectée au paiement du capital et des intérêts de la dette, réduisant ainsi les sommes disponibles à distribuer au Fonds et pouvant servir à l'exploitation future du Fonds, (ii) la capacité du groupe AlarmCap à obtenir du financement supplémentaire au titre du fonds de roulement, des immobilisations ou des acquisitions à l'avenir pourrait être restreinte. La capacité du Commanditaire à acquitter les paiements prévus de capital et d'intérêts au titre de sa dette ou à refinancer sa dette sera fonction de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie futurs, lesquels sont tributaires de la conjoncture économique, des taux d'intérêt en vigueur ainsi que de facteurs financiers, concurrentiels, commerciaux et autres, dont un grand nombre sont hors de sa volonté. Ces facteurs pourraient empêcher le groupe AlarmCap de refinancer sa dette suivant des modalités avantageuses, si tant est qu'il la refinance, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la capacité du Fonds à effectuer des distributions sur ses parts.

Les distributions en espèces ne sont pas garanties et varieront selon le rendement des activités

Même si le Fonds entend distribuer les distributions en espèces reçues à l'égard des parts de catégorie A du Fonds, déduction faite des dépenses et des montants, s'il en est, que le Fonds a acquittés relativement au rachat de parts du Fonds, aucune assurance ne peut être donnée en ce qui concerne le revenu devant être tiré des activités du groupe AlarmCap ou qui sera ultimement distribué au Fonds. Le montant réel distribué à l'égard des parts n'est pas garanti et sera fonction de nombreux facteurs, notamment la rentabilité du groupe AlarmCap, sa capacité à maintenir des marges BAIIA ainsi que les variations du fonds de roulement et des dépenses en immobilisations du groupe AlarmCap, tous ces éléments comportant un certain nombre de risques.

Nature des parts du Fonds

Des titres comme les parts de catégorie A du Fonds sont hybrides en ce sens qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques propres à la fois aux titres de participation et aux titres de créance. Les parts de catégorie A du Fonds ne constituent pas un placement direct dans l'entreprise du groupe AlarmCap. Les porteurs ne jouiront pas des droits prévus par la loi normalement associés à la propriété d'actions d'une société, notamment le droit d'intenter des actions en oppression ou dérivatives. Les parts du Fonds constituent une fraction d'intérêt sur le Fonds. Le prix des parts de catégorie A du Fonds est fonction du revenu distribuable anticipé.

Les parts de catégorie A du Fonds ne sont pas des « dépôts » au sens de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Canada) et ne sont pas assurées aux termes de cette loi ou de toute autre loi. En outre, le Fonds n'est pas une société de fiducie et, de ce fait, n'est pas inscrit en vertu de toute loi sur les sociétés de fiducie et de prêt puisqu'il n'exerce pas d'activités de société de fiducie ni n'a l'intention d'exercer de telles activités.

Distribution de titres au moment du rachat ou à la dissolution du Fonds

Au moment du rachat de parts ou à la dissolution du Fonds, les fiduciaires peuvent distribuer les billets d'échange, les billets de la Fiducie ou les parts de la Fiducie directement aux porteurs, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises. À l'heure actuelle, il n'existe aucun marché pour la négociation des billets d'échange, des billets de la Fiducie ou des parts de la Fiducie. De plus, les billets d'échange, les billets de la Fiducie et les parts de la Fiducie ne sont pas des titres qui se négocient librement ni ne sont inscrits à la cote d'une bourse. Les billets d'échange ainsi distribués pourraient ne pas constituer des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires et des régimes enregistrés d'épargne-études, selon les circonstances à ce moment-là. Les billets de la Fiducie et les parts de la Fiducie ne constitueraient pas des placements admissibles pour de tels régimes.

Restrictions de la croissance potentielle

Puisque le Commanditaire distribue la quasi-totalité de ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation futurs dépendront de l'augmentation des flux de trésorerie ou de l'obtention de financement additionnel à l'avenir. L'insuffisance de ce genre de fonds pourrait restreindre la croissance future du Commanditaire et les flux de trésorerie connexes versés au Fonds.

Responsabilités des porteurs

La déclaration de fiducie du Fonds stipule qu'aucun porteur de parts de catégorie A du Fonds n'assumera de responsabilité de quelque nature que ce soit envers quiconque à l'égard de la détention de parts de catégorie A du Fonds. Toutefois, il existe toujours un risque, que le Fonds estime peu probable dans les circonstances, qu'un porteur de parts de catégorie A du Fonds soit tenu personnellement responsable, malgré un tel énoncé dans la déclaration de fiducie du Fonds, à l'égard des obligations du Fonds dans la mesure où des réclamations ne sont pas acquittées à même les actifs du Fonds. Les affaires du Fonds sont menées en vue de réduire au minimum un tel risque dans toute la mesure du possible.

Dilution pour les porteurs existants de parts du Fonds

La déclaration de fiducie du Fonds autorise le Fonds à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A du Fonds pour une contrepartie et selon des modalités et conditions que les fiduciaires auront fixées, sans l'approbation de tout porteur des parts de catégorie A du Fonds. Les porteurs des parts de catégorie A du Fonds n'auront aucun droit préférentiel de souscription à l'égard de telles émissions futures.

Admissibilité aux fins de placements et biens étrangers

Aucune assurance ne peut être donnée que les parts de catégorie A du Fonds continueront de constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de participation différée aux bénéfices, les fonds enregistrés de revenu de retraite et les régimes enregistrés d'épargne-études, ni que les parts de catégorie A du Fonds ne seront pas des biens étrangers pour l'application de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt impose des pénalités pour l'acquisition ou la détention de placements non admissibles ainsi que pour la détention excédentaire de biens étrangers.

Questions d'ordre fiscal

Aucune assurance ne peut être donnée que les lois et politiques administratives fédérales canadiennes en matière d'impôt sur le revenu concernant le traitement des fiducies de fonds commun de placement ne seront pas modifiées d'une manière qui créerait des effets défavorables pour les porteurs des parts de catégorie A du Fonds. Si le Fonds cessait d'avoir qualité de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt, un tel événement pourrait avoir des incidences fiscales défavorables sur les porteurs de parts.

La déclaration de fiducie du Fonds prévoit qu'une tranche suffisante du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés du Fonds sera distribuée chaque année aux porteurs de parts de catégorie A du Fonds afin de ramener à néant l'impôt que le Fonds aurait à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Si une telle tranche du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année d'imposition excède les liquidités pouvant être distribuées au cours de l'année, un tel excédent est distribué aux porteurs de parts de catégorie A du Fonds sous forme de parts de catégorie A du Fonds supplémentaires.

En général, les porteurs de parts de catégorie A du Fonds seront tenus d'inclure dans le calcul de leur revenu imposable un montant correspondant à la juste valeur marchande de ces parts de catégorie A du Fonds, dans les cas où ils ne reçoivent pas directement une distribution en espèces.

Dette

Afin de financer l'acquisition des actifs de Microtec et de Securex et la mise en place de la structure de fiducie de revenu, le Commanditaire a contracté une dette. Les sommes versées au titre du capital et des intérêts pourraient nuire à la capacité du Fonds à effectuer des distributions en espèces.

Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP
RAPPORT TRIMESTRIEL**

BILAN CONSOLIDÉ
(en milliers de dollars)

	30 juin 2006 (non vérifié)	31 décembre 2005
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	656	1 672
Débiteurs	3 369	3 004
Stocks	697	616
Charges payées d'avance	458	562
Total de l'actif à court terme	5 180	5 854
Immobilisations corporelles		
Réseau d'abonnés	68 017	67 938
Écarts d'acquisition	36 191	36 191
Autres éléments d'actif à long terme	1 324	1 189
	115 196	115 309
PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 046	2 980
Distributions à payer aux porteurs de parts	685	646
Billet à payer	-	700
Billet à demande	-	198
Produits perçus d'avance	5 030	5 276
Autres produits reportés	132	232
Dette d'acquisition	601	-
Total du passif à court terme	9 494	10 032
Dette à long terme [Note 3]	50 000	48 500
Avoir des porteurs de parts		
Apport des porteurs de parts [Note 4]	59 140	58 457
Surplus d'apport	67	-
Bénéfices nets cumulés	6 300	4 145
Distributions cumulées [Note 5]	(9 805)	(5 825)
Total de l'avoir des porteurs de parts	55,702	56 777
	115 196	115 309

Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP
RAPPORT TRIMESTRIEL**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars, sauf les montants par unités)

	30 juin 2006 (3 mois) (non vérifié) \$	30 juin 2005 (3 mois) (non vérifié) \$	30 juin 2006 (6 mois) (non vérifié) \$	30 juin (a) 2005 (3 mois) (non vérifié) \$
Produits d'exploitation				
Télésurveillance et services	7 370	7 764	14 823	7 764
Installation	859	578	1 405	578
	8 229	8 342	16 228	8 342
Charges				
Télésurveillance et service à la clientèle	1 800	1 860	3 565	1 860
Installation, vente et marketing	825	514	1 382	514
	2 625	2 374	4 947	2 374
Bénéfices avant charges générales et administratives et autres éléments	5 604	5 968	11 281	5 968
Charges générales et administratives	1 586	1 492	3 114	1 492
	4 018	4 476	8 167	4 476
Amortissement du réseau d'abonnés et des immobilisations corporelles	2 195	2 603	4 277	2 603
Intérêts sur les dettes incluant l'amortissement des autres éléments d'actif à long terme	894	817	1 735	817
	3 089	3 420	6 012	3 420
Bénéfice net et bénéfices nets cumulés à la fin de la période	929	1 056	2 155	1 056
Bénéfice par part	0,147	0,185	0,341	0,185
Nombre moyen pondéré par part en circulation (en milliers)	6 324	5 703	6 324	5 703

Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.

(a) Le Fonds a débuté ses opérations le 1er avril 2005.

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP
RAPPORT TRIMESTRIEL**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	30 juin 2006 (3 mois) (non vérifié) \$	30 juin 2005 (3 mois) (non vérifié) \$	30 juin 2006 (6 mois) (non vérifié) \$	30 juin (a) 2005 (3 mois) (non vérifié) \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net	929	1 056	2 155	1 056
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement des réseaux d'abonnés et des immobilisations corporelles	2 195	2 603	4 277	2 603
Amortissement des autres éléments d'actif à long terme	139	123	261	123
Valeur des parts virtuelles	67	-	67	-
	3 330	3 782	6 760	3 782
Variation nette des soldes hors caisse liées à l'exploitation	(41)	(57)	5	(57)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 289	3 725	6 765	3 725
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'entreprises	-	(72 940)	-	(72 940)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(412)	(20)	(533)	(20)
Augmentation des réseaux d'abonnés	(1 814)	(1 404)	(4 170)	(1 404)
Acquisitions d'autres éléments d'actif à long terme	(396)	(1 445)	(396)	(1 445)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 622)	(75 809)	(5 099)	(75 809)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Remboursement de la dette à long terme	(3 500)	(1 104)	(3 500)	(1 104)
Remboursement du billet à demande	(202)	-	(202)	-
Augmentation de la dette à long terme	5 000	45 003	5 000	45 003
Distributions aux porteurs de parts	(2 056)	(1 975)	(3 980)	(1 975)
Apport du fonds net	-	33 438	-	33 438
Flux de trésorerie liées aux activités de financement	(758)	75 362	(2 682)	756 362
Augmentation (diminution) nette des liquidités pour la période	(91)	3 278	(1 016)	3 278
Liquidités au début de la période	747	-	1 672	-
Liquidités à la fin de la période	656	3 278	656	3 278
Information supplémentaire				
Intérêts payés pour la période :	600	475	1 222	475

Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.

(a) Le Fonds a débuté ses opérations le 1er avril 2005.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1- NATURE DE L'ENTREPRISE

(en milliers de dollars)

Premier fonds national de revenus AlarmCap («Le Fonds») est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Les opérations courantes ont débuté le 1^{er} avril 2005.

Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs et des actions de Les Entreprises Microtec inc. («Microtec») et la quasi-totalité des actifs de Securex Master Limited Partnership («Securex»), deux entreprises offrant des services de télésurveillance résidentielle et commerciale au Canada.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada («PCGR»). Lors de la préparation de ces états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales.

Constatation des produits

Les produits découlant de l'installation sont constatés une fois l'installation achevée. Les produits provenant d'activités de télésurveillance et de services sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits perçus d'avance à l'égard de services à rendre au cours du prochain exercice sont présentés dans le passif à court terme. Les produits provenant de l'abonnement de service initial perçus auprès des clients à la signature des contrats sont comptabilisés en diminution du coût des réseaux d'abonnés.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé en utilisant la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	33 1/3 %
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont présentés au coût et représentent les coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à la signature d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial de service. Ils

comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs tels les commissions, les paiements effectués aux recruteurs indépendants et les frais de branchement aux réseaux. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie estimative selon la méthode du solde dégressif selon les méthodes et les taux ci-dessous.

	Méthode	Taux
Réseau d'abonnés Microtec	Dégressif	12 %
Réseau d'abonnés Securex	Dégressif	10 %

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une perte de valeur. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède la juste valeur de l'unité d'exploitation, une perte de valeur est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, d'après la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation.

Autres éléments d'actif à long terme

Les autres éléments d'actif à long terme incluent principalement l'encaisse à usage restreint et les frais de financement reportés. Ces derniers sont comptabilisés au coût et amortis de façon linéaire sur la durée des emprunts correspondants.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur d'un actif a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Rémunération fondée sur les parts

Le Fonds offre un régime de parts virtuelles auquel certains employés, dirigeants et fiduciaires peuvent participer. La dépense de rémunération est fondée sur la juste valeur des parts à la date de l'octroi lesquelles peuvent être émises du trésor si elles deviennent acquises à la fin d'un cycle de 3 ans. La dépense est comptabilisée dans l'état des revenus et amortie sur une base linéaire pendant le cycle d'acquisition selon l'évaluation de la direction de la probabilité que les conditions de rendement soient remplies. Un montant équivalent est crédité au surplus d'apport. Le régime est décrit à la note 4.

Résultat par part

Le résultat par part est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de parts des catégories A et B en circulation pour l'exercice.

Au 30 juin 2006, le Fonds n'a aucun instrument ou engagement qui pourrait résulter en l'émission potentielle de parts.

Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, le Fonds utilise les instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de swaps de taux d'intérêt. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Swaps de taux d'intérêt

Le Fonds conclut des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers.

Ces swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les gains ou pertes latents ne sont pas constatés et les paiements nets à payer ou à recevoir sur les instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme rajustement des intérêts débiteurs dans les états consolidés des résultats.

Comptabilité de couverture

La désignation comme une couverture n'est permise que si, à la création de la couverture et au cours de la période de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument dérivé sont censées composer largement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Fonds documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques pour l'exécution d'opérations de couverture. Ce processus comprend l'établissement de liens entre tous les instruments dérivés. Également, le Fonds documente et évalue officiellement, à la fois à la création et de manière régulière, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

3. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars)

	30 juin 2006 (non vérifié) \$	31 décembre 2005 (vérifié) \$
Emprunt bancaire à terme (a)	45 000	45 000
Billet à terme (b)	5 000	3 500
	50 000	48 500

- (a) Emprunt bancaire à terme autorisé de 45 000 000 \$, échéant en mars 2008 et portant intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux de base et entre 1,75 % et 2,25 % au dessus du taux des acceptations bancaires dépendamment des ratios financiers sur une base mensuelle. Ces taux d'intérêt ne tiennent pas compte des instruments financiers dérivés de couverture.

La dépense d'intérêt à l'état des résultats a été comptabilisée au taux effectif de l'emprunt de 5,50 % lequel tient compte des instruments financiers dérivés de couverture.

Une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs, du Fonds a été donnée en sûreté de l'emprunt bancaire.

Certaines obligations sont prévues à la convention de crédit régissant l'emprunt. De plus, le Fonds s'est engagé à maintenir certains ratios financiers. Au 30 juin 2006, le Fonds ne respectait pas ces ratios. Le Fonds a demandé et obtenu des autorités bancaires toutes les dérogations nécessaires. Le Fonds est présentement en discussion avec la banque, en parallèle avec son processus de négociation annuelle, pour une révision favorable de ses ratios pour les 12 prochains mois.

- (b) En avril 2006, le Fonds a complété le placement privé pour un montant en capital global de 5 000 000 \$ en débetures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds. Les débetures viennent à échéance en avril 2011.

4- APPORT DES PORTEURS DE PARTS

(en milliers de dollars)

Émises et entièrement payées	30 juin 2006	31 décembre 2005
	(non vérifié) \$	(vérifié) \$
4 574 401 parts du Fonds de catégorie A (4 504 401 parts au 31 décembre 2005)	45 188 ^{a)}	44 505
1 750 000 parts du Fonds de catégorie B	17 500	17 500
Moins les dépenses de l'émission :	(3 548)	(3 548)
	59 140	58 457

Le 16 décembre 2005, regroupement des parts de catégories A et B du Fonds à raison de quatre pour une, de façon à ce que le nombre de parts de catégories A et B en circulation après le regroupement soit égal à un quart (1/4) du nombre de parts de catégories A et B en circulation avant le regroupement.

(a) Le 1^{er} janvier 2006, le Fonds a émis, dans le cadre d'un placement privé, 70 000 parts de fiducie de catégorie A d'une valeur de 683 000 \$ en règlement du solde du billet à payer de 700 000 \$ à un dirigeant du Fonds résultant de l'acquisition de Microtec.

Régime de parts virtuelles

Les dirigeants et les employés-clés sont éligibles à participer au Régime de parts virtuelles. L'objectif du régime est de fournir aux participants admissibles des possibilités de rémunération qui amélioreront la capacité d'AlarmCap à attirer, à motiver et à fidéliser le personnel clé et récompenser l'atteinte des objectifs des flux de trésorerie distribuables par parts. Au 30 juin 2006, 164 167 parts virtuelles ont été attribuées.

La dépense de rémunération est fondée sur la juste valeur des parts à la date de l'octroi lesquelles peuvent être émises du trésor si elles deviennent acquises à la fin d'un cycle de 3 ans et chargée aux opérations sur une base linéaire au cours de la période basé sur l'évaluation de la direction de la probabilité que les conditions de rendement soient remplies, avec un ajustement pour contrebalancer dans le surplus d'apport.

Un montant de 67,000 \$, représentant la dépense de rémunération pour les six premiers mois, a été inscrite comme une dépense dans les résultats du deuxième trimestre et un montant correspondant a été crédité au surplus d'apport.

5. DISTRIBUTION DÉCLARÉE

Pour la période se terminant le 30 juin 2006, le Fonds déclare les distributions suivantes :

Part de catégorie A du Fonds:

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2006	31 janvier 2006	28 février 2006	0,10833	495 560
Février 2006	28 février 2006	31 mars 2006	0,10833	495 560
Mars 2006	31 mars 2006	30 avril 2006	0,10833	495 560
Avril 2006	30 avril 2006	31 mai 2006	0,10833	495 560
Mai 2006	31 mai 2006	30 juin 2006	0,10833	495 560
Juin 2006	30 juin 2006	31 juillet 2006	0,10833	495 560
			0,64998	2 973 360

Part de catégorie B du Fonds :

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2006	31 janvier 2006	28 février 2006	0,08333	145 833
Février 2006	28 février 2006	31 mars 2006	0,08333	145 833
Mars 2006	31 mars 2006	30 avril 2006	0,08333	145 833
Avril 2006	30 avril 2006	31 mai 2006	0,10833	189 583
Mai 2006	31 mai 2006	30 juin 2006	0,10833	189 583
Juin 2006	30 juin 2006	31 juillet 2006	0,10833	189 583
			<u>0,57498</u>	<u>1 006 248</u>
Distributions totales déclarées au 30 juin 2006				3 979 608

6. INFORMATION SECTORIELLE

Les activités du Fonds englobent les divisions Microtec et Securex, lesquelles exploitent ses unités d'affaires séparément. Le tableau suivant présente l'informations financière des deux divisions pour le 2^e trimestre de 2006:

	Microtec \$ 3 mois	Securex \$ 3 mois
Produits d'exploitation		
Télesurveillance et services	6 212	1 158
Installation	859	-
	<u>7 071</u>	<u>1 158</u>
Charges		
Télesurveillance et service à la clientèle	1 557	243
Installation, vente et marketing	825	-
	<u>2 382</u>	<u>243</u>
Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments	4 689	915

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) *Juste valeur*

Pour certains des instruments financiers du Fonds, dont l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et autres emprunts, les valeurs comptables se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La facilité de crédit bancaire du Fonds et le billet à terme présentés dans la dette à long terme sont comptabilisés comme des montants se rapprochant de leur juste valeur.

b) *Risque de crédit*

Le Fonds est exposé à un risque de crédit en ce qui concerne ses débiteurs. En vue de réduire ce risque, la société effectue des évaluations de solvabilité de ses clients. De même, les débiteurs sont constitués de sommes à recevoir de nombreux clients dont les soldes individuels sont peu importants. Des provisions sont constituées et maintenues à l'égard des pertes éventuelles.

c) *Risque de taux d'intérêt*

La facilité de crédit bancaire porte intérêt à des taux fixes, tel que décrit à la Note 3.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, le Fond peut faire l'objet de poursuites judiciaires, même si le résultat final de ces poursuites ne peut pas être déterminés au 30 juin 2006, il est dans l'opinion de la direction que le règlement de ces poursuites n'aura pas d'effet matériel négatif sur la position financière du Fonds et de ses résultats d'opération. Si jamais, il y avait des règlements payés par le Fonds, ils seraient comptabilisés dans l'année de leur résolution.

9. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Au 30 avril 2006, les porteurs de parts du Fonds ont reçu des distributions trimestrielle égale à 0,325 \$ par part de fiducie de catégorie A pendant une période de quatre trimestres consécutifs, mettant ainsi fin aux distributions prioritaires en faveur des porteurs de parts de fiducie de catégorie A par rapport aux porteurs de parts de fiducie de catégorie B qui ont maintenant le droit d'échanger leurs parts de fiducie de catégorie B pour des parts de fiducie de catégorie A à raison d'une (1) part de fiducie de catégorie A pour chaque part de fiducie de catégorie B.

La convention de crédit contient certaines obligations. De plus, le Fonds s'est engagé à maintenir certains ratios financiers. Au 30 juin 2006, certains ratios financiers n'ont pas été maintenus. Le Fonds a demandé et obtenu de la banque toutes les dérogations nécessaires. Le Fonds est présentement en discussion avec la banque pour une révision favorable de ses engagements pour les 12 prochains mois.